

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal que la Commune a toujours favorisé le développement de la Culture, et plus particulièrement le domaine de la lecture avec la Bibliothèque municipale qui connaît un succès croissant et compte un des meilleurs taux de fréquentation.

Afin de favoriser et d'encourager l'accès de celle-ci aux enfants d'âge scolaire, la gratuité leur est accordée.

Ce succès a amené la Commune à prendre les mesures suivantes :

- création d'un poste de sous-bibliothécaire supplémentaire dans le cadre du programme d'aide à la création d'emploi de développement culturel du Ministère de la Culture, par délibération du 28 Juin 1983. Actuellement 2 postes et demi sont affectés à la Bibliothèque, soit 4 emplois,
- extension, en Avril 1984, avec aménagement de locaux spécifiques aux enfants,
- budget d'équipement important depuis plusieurs années pour équiper et renouveler le matériel,
- depuis la rentrée scolaire 1984, fréquentation régulière des classes d'écoles primaires avec animation par le personnel, dans le cadre de la politique mise en place par le Ministre de l'Education Nationale,
- recrutement d'un T.U.C. depuis le 7 Mars 1985.

Ces différentes actions, positives et très appréciées, demandent un effort important de la part de la Commune. Ainsi, pendant l'année scolaire, la Bibliothèque municipale a connu 73 visites de classes, dont 16 avec une animation d'une heure.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 29 Novembre 1983 sollicitant une subvention pour la construction d'une nouvelle bibliothèque.

Le Gouvernement proposait déjà un effort de sa part pour aider la culture. Le taux de la subvention escomptée était de 40 %. Il n'a été donné aucune suite à ce jour à la demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, par 20 voix pour et 2 abstentions :

- de demander au Ministre de l'Education Nationale, dans le cadre de la campagne qu'il mène en faveur de la lecture à l'école de s'associer au Ministre de la Culture pour l'inscription de la Commune de LUDRES, afin qu'elle bénéficie des mesures envisagées pour la création de la bibliothèque et de réitérer sa demande de subvention de 40 % sur la construction et sur l'achat du mobilier nécessaire.